

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2016-2017-2018

Aux propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la ville de L'Assomption, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la Loi sur la Fiscalité municipale, selon lequel :

1. le rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2016 a été dûment déposé le 15 septembre 2015, à mon bureau, conformément à l'article 70 de cette loi;
2. toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation 2016 en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption;
3. dans les 60 jours suivant le dépôt du rôle, la Ville de L'Assomption fera parvenir un avis d'évaluation aux contribuables ayant une unité d'évaluation dont la valeur inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000 \$;
4. à tous les autres contribuables de la municipalité, un avis d'évaluation sera expédié en même temps que le compte de taxes, soit avant le 1^{er} mars 2016;
5. toute demande de révision pourra être faite auprès de la Ville sur les formulaires prescrits à cette fin et disponibles au 399, rue Dorval, à L'Assomption. Elle devra être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 039-2001 portant sur la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière auprès de la Ville de L'Assomption et applicable à l'unité visée par la demande. Toutes les demandes devront être déposées avant le 1^{er} mai 2016;
6. toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation peut communiquer avec le Service de la trésorerie au 450 589-5671, option 5.

Donné à L'Assomption le 8 octobre 2015.

Chantal Bédard,
Greffière de la Ville